



Garantie hospitalisation fantome et pratiques litigieuses

Par **clode**, le **04/01/2014** à **18:37**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'essayer de démêler une situation litigieuse avec une grande société qui offre des service bancaire auprès de laquelle j'ai souscrit dans les années 1995-96 un crédit pour un achat à crédit dans une grande surface. Les années passent, je rembourse totalement mon crédit.

L'entreprise bancaire continue à m'envoyer des relevés concernant mon crédit (qui est dit "renouvelable") sur lesquels aucune opérations ne sont enregistrées. Je ne pense pas à résilier ce compte qui reste ouvert.

Tout va bien jusqu'à l'année 2013 ou je m'aperçois que j'ai reçu, fin 2012, un relevé qui indiquait l'achat "au comptant" d'une "garantie hospitalisation" dont j'ignore tout et que des prélèvements mensuels de plus de **20,00 €** sont fait sur mon compte bancaire !

J'envoie donc, début décembre 2013, un courrier recommandé à l'entreprise qui demande le remboursement des sommes prélevées (**+ de 400,00 €** à ce jour) et l'annulation de la garantie non souscrites et non validée par ma signature ou quelque autre engagement de ma part. Je demande par ailleurs à mon banquier qu'il soit fait opposition aux prélèvements de cette entreprise bancaire.

Et voilà que je reçois, aujourd'hui, un courrier de l'entreprise en question qui me somme de payer la somme de plus de 20.00 € majorée de frais de dossier qu'elle a [s]imputé sur mon compte "crédit renouvelable"[/s] que je n'utilisais pas. (Je précise que j'ai adressé par lettre recommandée avec AR une réclamation et, pour ne pas compliquer les choses, un chèque de la somme demandée + frais).

Tout cela n'est probablement pas légal et je me tourne vers vous pour vous demander quelle est la meilleurs marche à suivre pour défendre mes intérêts dans cette situation qui m'inquiète beaucoup ?

Je vous remercie par avance de votre éclairage.

Clode